



Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Communiqué

Pour publication immédiate

CITÉ ÉTUDIANTE

Un feu vite circonscrit

MANIWAKI, LE 28 SEPTEMBRE 2011- Aujourd'hui, au cours de la matinée, un feu de faible ampleur s'est déclaré à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau et les élèves ont dû quitter l'école pendant quelques instants.

En réalité, le feu a été circonscrit en quelques minutes et l'évacuation a surtout été le résultat d'une erreur technique. Rappelons les faits en quelques mots. L'incident s'est produit dans la section réservée à la formation professionnelle, alors que l'enseignante du cours de cuisine rencontrait les élèves du pré-DEP. Aux alentours de 10 h 45, un objet semblable à une feuille de cellophane a été placé malencontreusement sur le rond allumé d'un four et des flammes ont surgi, ainsi que de la fumée.

L'enseignante a très bien réagi, selon le directeur de l'école, M. Robert Giard, et elle a demandé à un élève de déclencher l'alarme d'incendie. Une pré-alarme a alors retenti à la Cité étudiante. Selon le mode de fonctionnement de la CÉHG, lorsque la pré-alarme sonne, les élèves doivent rester en place, pendant que la direction localise la source de l'alarme et évalue la situation.

La direction a rapidement localisé la source et les flammes ont été circonscrites assez rapidement. La pré-alarme a été interrompue, mais une erreur technique s'est cependant produite à ce moment, puisque le clapet de l'appareil qui avait déclenché l'alarme n'a pas été remis en place.

L'alarme générale s'est alors déclenchée et les élèves ont évacué l'école pour gagner le lieu de rassemblement prévu pour les circonstances de ce genre, soit le terrain de baseball et le terrain de stationnement. Les pompiers du service d'incendie de la Ville de Maniwaki ont appelé l'école et la direction leur a expliqué qu'il s'agissait d'une fausse alarme et que l'incendie était déjà éteint. Les pompiers ne se sont donc pas déplacés et les élèves ont regagné leurs locaux.

«Nous aurions pu empêcher l'évacuation des élèves, mais il était déjà prévu de tenir un exercice de feu d'ici quelques jours et nous avons jugé préférable d'aller de l'avant et de procéder à l'évacuation malgré tout. J'imagine que nous n'aurons pas à faire cet exercice de feu, à moins que les pompiers ne l'exigent», de dire M. Giard.

Source : M. Charles Millar
Coordonnateur du service de l'information et des communications
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
1 (819) 449-7866, poste 16239
Site Internet : www.cshbo.qc.ca